

Adresse de domiciliation: 24 Avenue du Prado 13006 Marseille

Numéro d' Agrément Préfectoral de Domiciliation d'Entreprise: [2018/AEFDJ/13/10](#)



1. Mise à disposition du courrier dans notre centre: 39 € HT / mois

Vous êtes prévenus par mail quand nous recevons votre courrier.

Vous passez le récupérer au centre, du lundi au vendredi (8H30- 12H à 13H30-18H30)



2. Renvoi par la Poste 1x par semaine: 39 € HT / mois + frais postaux

Une fois par semaine, nous réexpédions votre courrier à l'adresse postale de votre choix.



3. Renvoi du courrier numérisé par mail: 54 € HT / mois

Quotidiennement, votre courrier est ouvert, numérisé et renvoyé par email.



4. Renvoi numérisé + renvoi par la Poste: 74 € HT / mois + frais postaux

En plus du renvoi quotidien par email, renvoi de vos courriers originaux par la poste une fois par semaine, votre courrier est ouvert, numérisé et renvoyé par email.



5. Mise à disposition de votre courrier sur un cloud sécurisé et accessible en ligne (PC, smartphone etc) : 79 € HT / mois

Nous chargeons quotidiennement vos courriers sur votre espace client. Celui-ci est ergonomique: vous avez la possibilité de renommer les courriers et de créer des dossiers. Possibilité de télécharger l'intégralité de son courrier ou uniquement certains dossiers.

Cloud professionnel sécurisé (données cryptées de bout en bout)- Serveurs en Allemagne. Au niveau RGPD: la gestion de vos données personnelles est conforme au Règlement Européen Général sur la Protection des Données.



6. Mise à disposition sur Cloud + Renvoi Poste 1 fois par semaine: 89 € HT / mois (+ frais postaux)



7. Domiciliation + Formule BUREAU VIRTUEL

- Mise à disposition du courrier sur cloud
- Mise à disposition d'une ligne téléphonique fixe (FR, appels illimités) sur cloud, utilisable partout dans le monde depuis PC ou app smartphone.

Redevance: 109 € HT / mois + frais de mise en place de 110 € HT.

Engagement: 12 mois.

Durée des contrats

3 mois minimum (minimum légal),
Sauf pour la formule bureau virtuel: 12 mois d'engagement.

Dépôt de garantie

3 mois de redevance HT
Si prélèvement automatique SEPA: 2 mois HT.

Les documents nécessaires pour établir un contrat de domiciliation

- 1/ Copie pièce d'identité du gérant (+ celui des actionnaires de plus de 25 % de parts).
- 2/ N° de tél et mail du gérant (+ celui des actionnaires de plus de 25 % de parts).
- 3/ Justificatif de domicile du gérant (+ celui des actionnaires de plus de 25 % de parts).
- 4/ Statuts de l'entreprise ou projet de statuts.

Dans le cas d'une création d'entreprise, les documents suivants vous sont demandés plus tard, une fois l'entreprise immatriculée:

- 5/ Attestation indiquant le lieu où se trouvent les documents comptables de l'entreprise (PJ).
- 6/ Pouvoir autorisant à prendre le courrier (PJ).
- 7/ Attestation d'assurance civile PRO.
- 8/ Extrait Kbis de l'entreprise.
- 9/ Procuration postale personne morale, à faire après avoir eu le k bis à jour, à faire à LA POSTE, autorisant nous mêmes (les mandataires postaux) DENIS ERKAL et SINAN ERKAL, à prendre le courrier de votre entreprise.

Dans le cadre d'une création, vous avez besoin du contrat et de l'attestation de domiciliation signés, pour ouvrir le compte en banque et pour immatriculer l'entreprise.

Le mieux, c'est donc de faire démarrer le contrat de domiciliation juste avant la date à laquelle vous allez ouvrir le compte en banque et immatriculer l'entreprise au greffe.

Nous pouvons effectuer l'ensemble des démarches pour la création de votre entreprise (sur devis).